

LOGEMENT SOCIAL ACTION LOGEMENT POUR LES SALARIÉ·ES DU SECTEUR PRIVÉ



Action logement est un dispositif d'aide au logement destiné aux salariés du secteur privé non agricole de plus de 10 salariés.

Financé par la PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction), versée chaque année par les entreprises du secteur privé, Action logement permet en contrepartie à ces salariés, et selon certaines conditions (type de contrat de travail, plafond de ressources, ancienneté), de bénéficier de l'accès à des logements réservés.

Pour postuler à ces logements, il est nécessaire de créer votre espace sur la plateforme AL'in (www.alin.fr).

Action logement propose plusieurs dispositifs d'accompagnement pour vos projets de logement :

- **Loca-pass** : aide à l'accès à un logement locatif.
- **Garantie Avisale** : aide pour la garantie du loyer.
- **Mobili-pass** : aide à la mobilité géographique.
- **Apport pour une rénovation**.
- **Obtention d'un prêt avantageux pour construire ou acquérir un logement.**

Des questions ?

Contactez l'Agence d'Action Logement du Val de Marne au 09 70 80 08 00 (du lundi au vendredi de 9h à 18h) ou lors des permanences au 48 ter boulevard Rabelais - 94100 Saint-Maur-des-Fossés, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Service Habitat

Centre administratif et technique Saint-Just

37 rue Saint-Just - 01 49 60 27 80
accueil.habitat@ivry94.fr

Accueil téléphonique de 8h30 à 12h du lundi au vendredi et accueil téléphonique sur rendez-vous en cliquant sur « Prendre RDV » sur le site ivry94.fr.



Il est nécessaire d'effectuer préalablement votre demande de logement social (en quelques clics sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou en version papier via le formulaire Cerfa N° 14069*04 à déposer auprès du service Habitat).

Votre employeur contribue-t-il au dispositif ? Vérifiez si votre employeur contribue à Action Logement et si c'est le cas, connectez-vous sur la plateforme AL'in afin d'y renseigner vos informations et postuler aux offres dédiées.

